



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2022, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire
M. François Barbeau, Conseiller district 1
M. André Perrault, Conseiller district 2
Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3 M.
Marcel Tremblay, Conseiller district 4 M.
Michael Dinnigan, Conseiller district 5 M.
Robert Arcoite, Conseiller district 6

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h02, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Le président d'assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

2022-05-122 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

PROPOSÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1
APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

2022-05-123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE - 4 AVRIL 2022

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022;

POUR CES MOTIFS, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-05-124 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.492 - TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPALS

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement régie par le Règlement no.2019-461 et ses amendements concernant la rémunération des élu(e)s municipaux ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'abroger la réglementation relative au traitement des élus municipaux afin de la remplacer par une réglementation plus à jour ;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt ont été donnés à une séance du conseil tenue le 7 mars 2022;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement a été faite lors de la séance du conseil tenue le 4 avril 2022;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* en date du 7 avril 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

des voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la Municipalité, incluant celle de monsieur le maire :

D'ADOPTER le règlement no.492 concernant le traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE

2022-05-125 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde projette l'aménagement de jeux d'eau au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement de jeux d'eau de la municipalité de Sainte-Clotilde a été retenu dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme PSISRPE, la municipalité peut cumuler les aides financières pour un maximum de 90% des coûts admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite bénéficier des enveloppes municipales locales 2020-2021 et 2022 dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité - volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement de jeux d'eau est admissible dans le cadre du Fonds régions et ruralité - volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1 **ET**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER la directrice générale a déposé une demande d'aide financière auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité - volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional pour le projet d'aménagement de jeux d'eau au Centre communautaire ;

DE DEMANDER à la MRC des Jardins-de-Napierville une aide financière d'une somme de 60 000\$ équivalente aux enveloppes 2020-2021 et 2022 dans le cadre du présent projet et s'engage à contribuer à la différence des sommes à investir, soit environ 87 000\$.

ADOPTÉE

2022-05-126 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

ATTENDU QUE l'avis public du dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe a été affiché le 21 avril conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE LLG CPA inc. a procédé à l'audit des états financiers de la Municipalité de Sainte-Clotilde pour l'année se terminant le 31 décembre 2021, à savoir :

• Revenus de fonctionnement :	3 373 119\$
• Charges :	(2 572 562\$)
• Activités financières et affectations :	<u>(279 328\$)</u>
• Excédent net de fonctionnements :	521 229\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE et d'accepter le dépôt du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Clotilde audité par LLG CPA inc. pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2022-05-127 AUTORISATION D’AFFICHAGE - GREFFIER ADJOINT

CONSIDÉRANT l'évaluation des tâches existantes du personnel administratif de la Municipalité et des besoins identifiés par la direction pour un gestion optimale des activités en cours et des projets à venir démontre qu'il y a lieu de créer un poste de greffier adjoint ;

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'APPROUVER la création d'un poste de greffier adjoint ;

D’AFFICHER ce poste sur le site Internet de la Municipalité, sur le site Internet de Québec Municipal et du Réseau d'information municipal du Québec ainsi que sur les babillards d’Affichages habituels.

ADOPTÉE

2022-05-128 SERVICES PROFESSIONNELS D’UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D’UN ACHAT REGROUPÉ DE L’UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d’un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d’un achat regroupé de l’UMQ ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l’UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l’UMQ procédera à un appel d’offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d’administration de l’UMQ ;

ATTENDU QUE l’UMQ a lancé cet appel d’offres en mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l’UMQ pour retenir les services professionnels d’un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d’un achat regroupé et confie à l’UMQ le processus menant à l’adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d’une durée d’une année, renouvelable d’année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité s’engage à fournir à l’UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l’appel d’offres ;

QUE la Municipalité s’engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s’engage à payer à l’UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE

**2022-05-129 AUTORISATION - INSTALLATION DU LOGO DES POMPIERS DE SAINTE-
CLOTILDE SUR LES VÉHICULES D'URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT la demande des pompiers de Sainte-Clotilde à l'effet de pouvoir installer leurs logos les représentant sur les véhicules d'urgence de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1

ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

D'AUTORISER les pompiers de Sainte-Clotilde à installer leurs logos sur les véhicules incendies selon les conditions suivantes ;

1 - Grandeur maximum du logo 10 x 10 (matériel qualité 3M)

2 - Emplacement du logo à l'arrière coté latéral

3 - La Municipalité se réserve le droit d'enlever à tout moment ledit logo, et ce, sans préavis.

Monsieur Marcel Tremblay, conseiller, enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

**2022-05-130 ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE
GÉNÉRATION**

CONSIDÉRANT la réception de l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération ;

POUR CES MOTIFS, IL EST

PROPOSÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE MANDATER la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

ADOPTÉE

**2022-05-131 DÉMISSION DE MONSIEUR SYLVAIN THIFAUT - POMPIER -
ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçu par courriel de monsieur Sylvain Thifault, pompier ;

CONSIDÉRANT QUE la démission était effective en date du 14 avril 2022 ;

POUR CES MOTIFS, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Sylvain Thifault, pompier en date du 14 avril 2022.

ADOPTÉE

**2022-05-132 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ
INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec organise le congrès annuel du 21 au 24 mai 2022 à Laval ;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Benoit Tardif, souhaite participer au congrès ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER le directeur du service de sécurité incendie à assister au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec ;

DE REMBOUSER les frais des déplacements et de repas relatif à ce congrès.

ADOPTÉE

2022-05-133 ADJUDICATION DE CONTRAT - BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour le balayage des rues municipales avec quelques stationnements ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont :

- JLM inc. - 2 170.45\$ plus les taxes applicables

- Dassyloi - 2 562.50\$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le mandat de balayage des rues au plus bas soumissionnaire soit JLM inc. pour une somme de 2 495.47\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-05-134 FAUCHAGE BORDS DE ROUTE - 2022

CONSIDÉRANT QUE le fauchage des bords de route s'effectue annuellement au nombre de 2 coupes ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de André Paris inc. pour le fauchage des bords de route pour un somme de 3 460\$ plus les taxes applicables par coupe ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de André Paris inc. pour le débroussaillage des bords de route pour une somme de 135\$/heure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le contrat de fauchage des bords de route pour 2022 à André Paris inc. pour une somme de 3978.14\$ taxes incluses par coupe ;

DE MANDATER le directeur des travaux publics a décider si une troisième coupe est nécessaire ;

D'OCTROYER le contrat de débroussaillage des bords de route pour 2022 à André Paris inc. pour une somme de 135\$ de l'heure.

ADOPTÉE

2022-05-135 ÉVALUATION DE LA STRUCTURE - HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre le projet nous devons recevoir, d'un ingénieur, une analyse de la structure existante avec les mesures de corrections et les plans et devis de la structure ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur Consumaj estime les honoraires professionnels pour l'ingénierie pour une somme de 14 000\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le mandat pour les services d'ingénierie de structure pour la rénovation de l'hôtel de ville de la Municipalité à Consumaj pour une somme maximale de 16 097\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-05-136 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.483-2 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le règlement numéro 483 relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme a été adopté par la Municipalité le 3 mai 2021 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la disposition concernant la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 4 avril 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ADOPTER le règlement numéro 483-2 modifiant le règlement no.483 et 483-1 relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2022-05-137 FÊTE DE LA FAMILLE ET JOURNÉE VÉLO - FONDATION DES GOUVERNEURS DE L'ESPOIR

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation des Gouverneurs de l'espoir à l'effet de pouvoir utiliser le centre communautaire lors de leur événement du 18 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation souhaiterait que le maire participe à l'évènement par un discours lors de l'arrivée des cyclistes ;

POUR CES MOTIFS, IL EST

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1 **ET**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER la Fondation des Gouverneurs de l'espoir à utiliser le stationnement du Centre communautaire ainsi que les installations sanitaires lors de leur Fête de la Famille et leur journée vélo qui aura lieu le 18 juin en avant-midi, et ce, sans frais ;

DE MANDATER monsieur Guy-Julien Mayné, maire, à faire une allocution au RécréoParc de Sainte-Catherine lors de l'arrivée des cyclistes.

ADOPTÉE

2022-05-138 AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE VOLLEYBALL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT le désire du conseil municipal à aménager un terrain de volleyball au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball comporte certaines déficiences ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'aménagement d'un terrain de volleyball dans l'enceinte du terrain de baseball pour une somme de 17 467\$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER un budget maximal de 20 083\$ taxes incluses pour l'aménagement d'un terrain de volleyball à l'intérieur de l'enceinte du terrain de baseball.

ADOPTÉE

2022-05-139 EMBAUCHE - ANIMATEURS CAMP DE JOUR

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE REPORTER le point à une prochaine séance.

ADOPTÉE

2022-05-140 DEMANDE D'APPUI FINANCIER - FONDATION DES GOUVERNEURS DE L'ESPOIR

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier pour un évènement caritatif "**On roule pour l'espoir**" au profit de la Fondation des Gouverneurs de l'espoir;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3
APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1 **ET**
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACCORDER un montant de 500\$ en guise d'aide financière à la Fondation des Gouverneurs de l'espoir.

ADOPTÉE

2022-05-141 COMPTES À PAYER ET DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - 2 MAI 2022

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes payés et des dépenses incompressibles au 2 mai 2022 :

- Comptes à payer 137 784.67\$
- Dépenses incompressibles 43 156.88\$

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1
APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer totalisant une somme de 137 784.67\$;

De prendre acte de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 43 156.88\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2022-05-142 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

QUE la présente séance soit levée à 20h21.

Le conseiller Robert Arcoite quitte son siège à 20h12 et le reprend à 20h13.

Le conseiller Michael Dinnigan quitte son siège à 20h19 revient 20h21.

Guy-Julien Mayné
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy Julien-Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022.